

# COMPTE-RENDU de CONSEIL MUNICIPAL du 21 Janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie-Christine HALLIER, Maire.

**Présents :** M-C HALLIER, D. PINCHON, L. LELONG, B. BOITELLE, F. RICHE, D. NEVEUX, B. JUPIN, D. BRASSEUR

**Absents représentés :** X. PRIN par L. LELONG, D. GARRÉ par M-C HALLIER

**Absents excusés :** D. DOUILLET, J. SCHNEIDER, H. MORONI, P. TREFERT, S. MULPAS

**Secrétaire de séance :** Luc LELONG

Lecture et approbation du compte-rendu de conseil municipal du 15 décembre 2021.

## **1-Aire de jeux : Demande de subvention** (DE-2022-01)

La Municipalité qui a pour projet de réaménager l'aire de jeux existante (derrière l'école) et d'en créer une nouvelle au lotissement Cote 108 souhaite solliciter une subvention via le dispositif Aisne Partenariat Investissement 2022.

Le montant du projet s'élève à 11 563.75 HT soit 13 876.50€ TTC.

Madame le Maire présente le plan de financement comme suit :

| Nature des travaux                            | Financeurs                               | Dépense HT subventionnable | Taux | Montant de la subvention |
|---|--|----------------------------|------|--------------------------|
| Réhabilitation et création d'une aire de jeux | Département de l'Aisne<br>Dispositif API | 11 563.75€                 | 25%  | 2 890.94€€               |
| Reste à charge communal HT                    |  | 8 672.81€                  |      |                          |
| Reste à charge communal TTC                   |  | 10 985.56€                 |      |                          |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votes, les membres du conseil municipal

\*VALIDENT le financement de cette opération comme présentée.

\*S'ENGAGENT à régler le reste à charge communal.

## **2-Validation du devis de l'architecte : Ascenseur et baie vitrée mairie**

En prévision de la mise en place d'une baie vitrée sous le porche de la mairie et d'un ascenseur nécessaire à l'accessibilité PMR de la salle de conseil et de mariage, la consultation d'un architecte nous est imposée par la réglementation.

Madame le Maire souhaite donc faire valider par son conseil le devis de l'architecte qui fût seul à répondre à sa demande malgré plusieurs sollicitations.

Les conseillers entendent cette obligation mais demandent à Madame le Maire de mener une étude plus globale de l'aménagement de la mairie. Ils souhaitent que soient ajoutés au projet l'emplacement et l'aménagement de toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite ainsi que l'aménagement intérieur du secrétariat.

Madame le Maire entend les revendications et contactera l'architecte afin qu'il revoie son étude en ce sens. La délibération est donc remise à plus tard.

## **3-Demande de subvention de l'association Ju&CO Natur'O Pattes** (DE-2022-02)

Madame le Maire informe son conseil que l'association Ju&Co Natur'O Pattes lui a fait parvenir ses besoins et qu'il s'avère que de nombreux fournisseurs n'autorisent pas le paiement par mandat administratif.

Il semble donc difficile de se substituer à l'association pour acheter le matériel.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

\*ACCORDENT à l'association Ju&Co Natur'O Pattes une subvention d'une valeur de 500€.

\*PRÉCISENT que cette somme aura pour seule fin la protection animale.

\*DEMANDENT à l'association non seulement de rendre compte des dépenses effectuées avec les fonds alloués mais également de s'engager à prendre en charge les animaux errants sur la commune.

- 
- 1-Aire de jeux : Demande de subvention
  - 2-Validation du devis de l'architecte : Ascenseur et baie vitrée mairie
  - 3-Demande de subvention de l'association Ju&CO Natur'O Pattes

-----

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h15.

-----